



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 16 décembre 2021

20 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Madame DOARÉ Caroline, Maire, le 16 décembre 2021 à 20h00 salle de conseil de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2021

Délibérations

Café associatif : aide financière DETR

Aménagement et sécurisation Rue du Commerce : aide financière FDSR

Modification des statuts du SATESE 37

Décisions

N° 2021.44 à N° 2021.48

Divers

Présents : Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame BLANCHARD Marie, Monsieur DESLIS Corentin, Madame DOARÉ Caroline, Madame GUEPIN Sandrine, Monsieur GUILLON Claude, Monsieur JANVIER Fabien, Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur LEDRU Emmanuel, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame VAULET Marie-Béline

Représentés par : Madame LETOURMY Florence par Madame GUEPIN Sandrine, Madame ROUILLON Fanny par Madame GUILLON Tiphaine

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Monsieur DESLIS Corentin.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Approbation du Procès-verbal du 25 novembre 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 25 novembre 2021.

DE_2021_060 : CAFE ASSOCIATIF : AIDE FINANCIERE DETR 2022

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements,

Vu l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement,

Vu la circulaire du 23 novembre 2021 relative à la dotation des territoires ruraux (DETR-DSIL) – année 2022,

Vu le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en café associatif avec adaptation PMR sis 2 rue du 8 Mai 1945,

Vu l'étude de faisabilité réalisée le 14 décembre 2021 par SOLIHA Centre-Val de Loire sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en café associatif avec adaptation PMR pour un montant H.T. de 172 755.00 € auquel il faut prévoir les missions de sécurité, SPS et étude thermique,

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre présenté par SOLIHA Centre-Val de Loire, chargé d'assurer les missions nécessaires à ce projet,

Vu la délibération n° DE_2020_096 en date du 19 décembre 2020 sollicitant l'aide financière pour le café associatif sur l'année 2021,

Vu le non commencement des travaux sur l'année 2021, la demande n'a pas abouti,

Vu l'estimation prévisionnelle de cette opération après mise à jour des coûts s'élevant à :

- Coût de l'opération 199 903.20 €
- Maitrise Œuvre..... 14 684.20 €
- Missions et Contrôles 10 000.00 €
- Travaux 172 755.00 €

Considérant la nécessité d'effectuer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2022,

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la réhabilitation d'un bâtiment communal en café associatif avec adaptation PMR sis 2 rue du 8 Mai 1945,

Se projette sur le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes – Montants sollicités		Taux
Coût de l'Opération	199 903.20 €	Cout de l'Opération	199 903.20 €	100 %
Travaux	172 755.00 €	Aide AAP Sobriété Energétique	26 455.97 €	12.36 %
Etude Faisabilité	2 464.00 €	Subvention Pays Loire Touraine 40%	85 585.28 €	40 %
Maitrise Œuvre	14 684.20 €	FDSR – enveloppe socle	6 809.00 €	3.18 %
Missions Contrôle et SPS	10 000.00 €	Dotations de l'Etat DETR-DSIL 40%	79 961.28 €	40 %
		Autofinancement	1 091.67 €	4.46 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Arrête le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en café associatif avec adaptation PMR et adopte son plan de financement,

2 - Sollicite une subvention au titre :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.
- 3 – Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 9 Contre : 4

Abstention : 2 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/12/2021,
de la réception le 17/12/2021 - Et de l'affichage le 17/12/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20211216-DE_2021_055-DE

DE_2021_061 : AMENAGEMENT ET SECURISATION RUE DU COMMERCE – AIDE FINANCIERE FDSR 2022

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2021 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement,

Vu le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue du Commerce aux abords des écoles,

Vu l'étude programmatique présentée par VIATEC, en date du 03/12/2021 nécessaire à ce projet qui se présente en 2 tranches,

dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

- Coût de l'opération (hors maîtrise d'œuvre et contrôles) 363 000.00 €

Considérant que ce projet est éligible au fonds Départemental de Solidarité Rurale et susceptible de bénéficier d'une aide financière,

Se projette sur le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
Montant HT.....	363 000.00 €	
F.D.S.R : (Env.socle)..		6 809.00 €
D.E.T.R. : 40%		145 200.00 €
Emprunt-fonds Propres.....		210 991.00 €
Financement.....	363 000.00 €	363 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Arrête le projet de l'aménagement et la sécurisation de la rue du Commerce aux abords de l'école, et adopte son plan de financement,

2 - Sollicite une subvention au titre :

- Le Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022 (enveloppe socle)

3 - Autorise Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

4 - L'opération sera inscrite au budget communal 2022.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 4 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/12/2021,
de la réception le 20/12/2021 - Et de l'affichage le 20/12/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20211216-DE_2021_056-DE

DE_2021_062 : MODIFICATION DES STATUTS DU SATESES 37

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 3 décembre 2018, modifiés par arrêté préfectoral en date du 25 avril 2019,

Vu la délibération n°2019-42 du SATESE 37, en date du 2 décembre 2019, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Vu la délibération n°2021-23 du SATESE 37, en date du 27 septembre 2021, portant l'adhésion de la Communauté de Communes du Castelrenaudais pour la compétence « Assurer le Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC »,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu l'avis favorable du Comité Directeur du SATESE 37, en date du 22 novembre 2021,

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 6 décembre 2021,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/12/2021,
de la réception le 17/12/2021 - Et de l'affichage le 17/12/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20211216-DE_2021_057-DE

Décisions

N° 2021-44	Onduleur et pose du défibrillateur 520.22 € TTC	THIBIERGE HERBAULT (41)
N° 2021-45	Droit de préemption Sections B 518 - 931	Maître DANJOU MONNAIE (37)
N° 2021-46	Bulletin communal 802.80 € TTC	GRAPHY THEIZÉ (69)
N° 2021-47	Voirie 873.60 € TTC	AKTP ST LAURENT EN GÂTINES (37)
N° 2021-48	Réparation d'un ordinateur 297.52 € TTC	FEPP POCÉ SUR CISSE (37)

Divers

Salle Associative Le Sentier

Monsieur Chevalier, 3^{ème} Adjoint informe les membres du conseil que le socle en ciment du portail à la salle Associative est cassé, de ce fait, le portail ne tient plus fermé. Il s'occupe de demander un devis à des entreprises pour réparation.

Bicentenaire Le Sentier/Monthodon

Madame le Maire laisse la parole à Madame Vaulet, Conseillère, qui a participé à une réunion avec l'association Les Amis du Sentier afin d'organiser en collaboration avec la Municipalité le bicentenaire Le Sentier/Monthodon. Plusieurs manifestations auront lieu sur le mois de novembre 2022 comme une exposition, une randonnée, un spectacle de musique..., d'autres réunions de préparation seront programmées.

Absence de l'employé technique

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent technique est placé en prolongation de congé maladie jusqu'au 05 janvier 2022. Madame le Maire demande l'avis du conseil pour un éventuel remplacement, les avis divergent, une réflexion sur les tâches à sous-traiter est à l'étude. Le deuxième agent présent peu de temps sur la commune s'occupe des tâches urgentes.

Dates à retenir :

Distribution des colis de Noël pour les aînés : samedi 18 décembre 2021

Prochain conseil municipal : jeudi 13 janvier 2022 à 20h

Réunion de préparation du Bicentenaire Le Sentier/Monthodon : jeudi 20 janvier 2022 à 20h en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23 heures.

Le secrétaire,
Monsieur DESLIS Corentin

Le Maire
Caroline DOARÉ